

AMPLIATIONS:

ORIGINAL	1
JORD.	1
PR/SGG.	10
MIS.	2
DAI.	22
MPPT.	1
NJL-LAA	2
GE.	2
DI	1
DI	5
DI	3
DI	2
DI	1
DI	6
DI	16
DI	1
DI	1
DI	18
DI	6
DI	2

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965;
- VU le Décret n°147/PR du 16 Mai 1967, portant formation du Gouvernement;
- VU le Décret n°215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement;
- VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement;
- VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique;
- VU le Décret n°304/PC-DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité;
- SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Mr. HOUNNOU Moïse, Administrateur précédemment en service au Ministère de la Justice et de la Législation, est nommé Adjoint au Préfet de l'Ouémé en remplacement de Mr. DE CAMPOS Marie-José en instance d'admission à la retraite.

ARTICLE 2.- Mr. SOSSOUVI MENSAH Noël, Administrateur précédemment en service à la Radio-diffusion est nommé Adjoint au Préfet du ZOU en remplacement de Mr. YERIMA Pierre appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 3.- Mr. OUENDO David, Administrateur précédemment en service au Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan est nommé Sous-Préfet de Djougou en remplacement de Mr. GANFON Symphorien en instance d'admission à la retraite.

ARTICLE 4.- Mr. GLELE AGBIDINOUKOUN Robert, précédemment Sous-Préfet d'Abomey-Calavi est nommé Sous-Préfet de Dassa-Zoumé en remplacement de Mr. HOUSSOU Ernest en instance d'admission à la retraite.

ARTICLE 5.- Mr. GUEDOU G. Robert, précédemment en service au Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan est nommé Sous-Préfet de Kétou. en remplacement de Mr. B I O Tchané appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 6.- Mr. AQUEREBURU Richard, précédemment Sous-Préfet de ZAGNANADO est nommé Sous-Préfet de Pobè en remplacement de Mr. AHOUDI AGOSSOU Bertin, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 7.- Mr. BIO Tchané précédemment Sous-Préfet de Kétou est nommé Sous-Préfet de TANGUIETA en remplacement de Mr. BALLE Thomas appelé à d'autres fonctions.

Article 8. - Mr. BALLE Thomas, précédemment Sous-Préfet de TANGUIETA est nommé Sous-Préfet de ABOMEY-CALAVI en remplacement de Mr. GLELE AGBIDINOUKOUN Robert, appelé à d'autres fonctions.

Article 9. - Mr. AHO GLELE Joseph, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de OUIDAH est nommé Sous-Préfet de MALANVILLE en remplacement de Mr. IMOROU Aboudou appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 10. - Mr. YERIMA Pierre, précédemment Adjoint au Préfet du ZOU est nommé Sous-Préfet de BANIKOARA en remplacement de Mr. ZOKPE Albert appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 11. - Mr. IMOROU Aboudou, précédemment Sous-Préfet de MALANVILLE est nommé Sous-Préfet de PARAKOU en remplacement de Mr. QUENUM Faustin appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 12. - Mr. DEKOUGBONTO Coffi Joseph, précédemment Sous-Préfet de BOPA est nommé Sous-Préfet de SAKETE en remplacement de Mr. AGBOTON Cassien appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 13. - Mr. AGONDANOU H. Jean-Pierre, précédemment Sous-Préfet d'ADJOHON est nommé Sous-Préfet de ZAGNANADO en remplacement de Mr. AQUEREBURU Richard appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 14. - Mr. VIHO Expédit, précédemment en service au Ministère de l'Information de la Jeunesse et des Sports est nommé Sous-Préfet d'ADJOHON en remplacement de Mr. AGONDANOU H. Jean-Pierre appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 15. - Mr. AGBOTON Cassien, précédemment Sous-Préfet de SAKETE est nommé Sous-Préfet de BOPA en remplacement de Mr. DEKOUGBONTO Coffi Joseph appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 16. - Mr. ZOKPE Albert, précédemment Sous-Préfet de BANIKOARA est nommé Adjoint au Sous-Préfet de POBE.

ARTICLE 17. - Mr CHABLIS François, en service à la Direction de la Jeunesse des Sports, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de ZAGNANADO.

ARTICLE 18. - Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

Par le Président de la République,  
Le Ministre de l'Intérieur et de la  
Sécurité,

COTONOU, le 6 Juillet 1967

Général Christophe S O G L O.

Colonel Philippe AHO.

Le Ministre des Finances, des Affaires  
Economiques et du Plan,

Bertin BORNA